

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 février 2013

2013 DASES 47 G Signature d'une convention avec le Conseil Général de Seine-Saint-Denis au titre de la constitution d'une plate-forme de services (mission pour la prévention des conduites à risque/toxicomanies).

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment le livre II, article L.3213-5;

Vu le projet de délibération en date du 29 janvier 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui demande l'autorisation de signer une convention avec le Conseil Général de Seine-Saint-Denis ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer avec le Conseil Général de Seine-Saint-Denis la convention jointe au projet de délibération, en vue de constituer une plate forme commune de services dans le domaine de la prévention des conduites à risque ;

Article 2 : La dépense correspondante à hauteur de 100.000 euros sera constatée au chapitre 011, nature 62878, rubrique 426 du budget de fonctionnement pour l'année 2013 et suivants sous réserve de la décision de financement.